

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS

- Réalisations d'emprunts : décisions du Maire.
- Subventions à la commune : attributions.
- Perles vertes : bilan d'activité.

DELIBERATIONS

Séance du 26 Novembre 2010 : approbation du compte rendu.

FINANCES

- 1) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la tranche 10 de l'église Notre Dame de la Carce : approbation.
- 2) Pôle restauration : signature de la convention définitive avec le Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS).
- 3) Décisions modificatives des budgets communaux : approbation.

RESSOURCES HUMAINES

- 4) Tableau des effectifs : modification.

ADMINISTRATION GENERALE

- 5) Locaux de l'ancien tribunal : convention de mise à disposition.

URBANISME-VIE ECONOMIQUE

- 6) Aides à la valorisation, création et reprise d'activités, aides aux façades, couvertures et toitures en Cœur de Ville : attributions.
- 7) Art et Artisanat en Cœur de Ville 2011 : demande de subvention.

TRAVAUX

- 8) Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COUËT : approbation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2010

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille dix, le lundi vingt Décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du 8 Décembre et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (19) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Christine de CHAMBRUN - Jean-François DELOUSTAL - Jean-Pierre JACQUES Magalie VIDAL - Jacqueline ORLOWSKI Adjoints - Henri DAUDÉ- Jeannine MAMET - Samira MESKINI - Conseillers Municipaux Délégués – Dominique AKA - Alain NURIT - Maria CHASTANG - Laurent MALLET - Béatrice MEISSONNIER - Henri PODEVIGNE - Bernard DURAND - Jacques TEISSIER - Marie-Christine NESPOULOUS.

Excusés (6) : Daniel BASTIDE - Pierre BRUEL - Elisabeth ACHET - Elisabeth MATHIEU - Yves KOSCIELNIAK- Jean Paul CHEDANNE

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Jean Paul GIRAL (pouvoir à Claude CAUSSE) - Sophie FOISY (pouvoir à Henri DAUDÉ) - Huguette NURIT (pouvoir à Magalie VIDAL) -Véronique JOUVE (pouvoir à Jean-Pierre JACQUES).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

- **Restaurants et relais du Cœur : signature de la convention**

Monsieur le Maire indique que « Les Restaurants du Cœur » étaient hébergés dans un local communal qui ne répondaient pas aux critères d'accessibilité du public et étaient trop limités en espace. Ils ont trouvé une solution alternative avec le Conseil Général qui a accepté de mettre à leur disposition une partie de l'ancien tribunal. Ces locaux permettront une accessibilité des personnes à mobilité réduite. Pour des raisons administratives, le Conseil Général met ces locaux à disposition de la commune par convention et la commune contractualise avec l'Association.

Le local communal au Ranquet devient donc vacant et des réflexions sont en cours pour un usage à venir.

- **Réalisations d'emprunts : décisions du Maire**

Monsieur le Maire expose qu'en application des délégations que lui a donné le Conseil Municipal, il a procédé à la réalisation d'emprunts inscrits au budget primitif :

- Investissements 2010 : Crédit Agricole : 750.000 €, durée 15 ans, échéances trimestrielles, taux fixe : 3,23%
- Investissements 2010 : Caisse d'épargne : 300.000 €, durée 15 ans, échéances trimestrielles, taux 2,97% pour la première phase de 7 ans
- Consolidation prêt Flexilis : Caisse d'épargne : 300.000 €, durée 15 ans, échéances trimestrielles, taux 2,97% pour la première phase de 7 ans.

- **Perles vertes : bilan d'activité**

Madame VIDAL présente le rapport d'activités 2010 des Perles Vertes qui assure la promotion touristique de 7 communes le long de l'axe A75. (voir rapport joint avec les convocations)

- **Bibliothèque de MARVEJOLS : avancement du dossier**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail a eu lieu le lundi 13 décembre 2010 concernant le projet d'extension de la bibliothèque et de création

de la médiathèque en présence de Monsieur Patrice GINTRAND, Directeur du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Les Elus ont donné leurs avis sur les esquisses présentées par l'Architecte. Monsieur GINTRAND a indiqué qu'il n'était pas là pour juger le projet mais émet quelques idées :

- valorisation du bâtiment ancien
- intégration paysagère du bâtiment dans le site
- accroche architecturale équilibrée avec le bâtiment nouveau

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail de cinq personnes avec un membre par minorité et trois pour la majorité en plus de Messieurs GINTRAND et PLANES. La mission de ce groupe de travail est de réfléchir sur les points soulevés, faire des propositions et les soumettre aux Conseillers Municipaux, afin de les aider dans leur décision définitive.

- **Informations diverses**

Monsieur Jean François DELOUSTAL indique que le journal municipal est paru et va être distribué dans les prochains jours. Il s'agit d'une nouvelle version avec un format spécifique.

Il souligne également que le dossier de lutte contre les inondations sur le Couagnet a été approuvé par le C.E.T.E d'AIX en PROVENCE, organisme d'Etat chargé d'examiner les travaux en rivière et modélisations. Ce dossier peut donc poursuivre son évolution.

Monsieur le Maire signale que deux agents ont réussi leurs concours et examen professionnel de technicien territorial ; il s'agit de Madame TROCELLIER et Monsieur MAMET. Il félicite ces deux agents qui se sont formés pour arriver à ce résultat. Il souligne qu'en règle générale, les postes sont créés pour les agents qui font de tels efforts. En compensation, il leur est demandé d'effectuer un travail en rapport avec leur grade. La question de la création de ces postes sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que les derniers comptes rendus des séances de la communauté de communes ont été distribués lors de cette séance.

DELIBERATIONS

Séance du 26 Novembre 2010 : approbation du compte rendu

FINANCES

158) Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de la tranche 10 de l'église Notre Dame de la Carce : approbation.

Monsieur le Maire indique et Monsieur Claude CAUSSE rappelle que le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de la 10^{ème} tranche de l'église Notre Dame de la Carce au cabinet PRONAOS.

Il est proposé d'approuver un avenant prenant en compte le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant projet détaillé (APD) et le montant définitif du forfait de rémunération.

Le montant de l'APD est de : 444.510 €

Le taux de rémunération de : 10,95 %

Le forfait définitif de rémunération est de : 48.673,85 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** cet avenant
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment l'avenant correspondant

Vote : Pour à l'unanimité

159) Pôle restauration : signature de la convention définitive avec le Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS).

Monsieur le Maire indique et Monsieur Claude CAUSSE rappelle que la commune de MARVEJOLS a assuré la maîtrise d'ouvrage des investissements nécessaires à la création d'un pôle restauration. La commune a mis à disposition les locaux et le matériel au GCSMS par convention provisoire du 24 janvier 2008. Compte tenu que toutes les situations de travaux ont été acquittées et toutes les subventions attendues perçues, il convient désormais d'établir la convention définitive d'occupation sur les bases suivantes :

- Travaux et charges : 1.291.656,28 € HT
- Subventions : 85.291,95 €

- Total : 1.206.364,33 € HT
- Un emprunt de 206.364,33 € pour le matériel sur 15 ans au taux de 4,65 % avec une échéance mensuelle de 1.594,54 € et un emprunt de 1.000.000 € pour l'immobilier sur 30 ans au taux de 4,85 % avec une échéance mensuelle de 5.276,92 € avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** les termes de la convention ci-dessus énoncés
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment la convention d'occupation
- **procéder** à la régularisation financière des participations versées depuis le 1^{er} janvier 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

160) Décisions modificatives des budgets communaux : approbation.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires :

Article	Désignation	fonction	opération	I/F	D/R	Montant
Commune						
1323	Unité technique communale	020	553	I	R	-120.000,00
1341	Unité technique communale	020	553	I	R	+99.000,00
1323	Déconnexion de l'Estancogne tranche II	822	592	I	R	+117.732,00
1323	Travaux voirie 2010		577	I	R	+10.000,00
1323	Rue des Pénitents		594	I	R	+20.000,00
1323	Rue du Théron		595	I	R	+10.000,00
1323	Bd Saint Dominique		596	I	R	+60.000,00
1323	Accès Mascoussel		599	I	R	+20.000,00
1322	Rénovation moquette bibliothèque	321	610	I	R	-113.092,00
1323	Rénovation moquette bibliothèque	321	610	I	R	-226.184,00
1328	Rénovation moquette bibliothèque	321	610	I	R	-226.184,00
1341	Acquisition matériel scénique	020	611	I	R	+5.617,00
1328	Eglise tranche n°10	020	613	I	R	+113.092,00
1342	Amendes de police	112	-	I	R	+1.739,29
2764	Recouvrement de créances	01	-	I	R	+10.905,85
1641	emprunts			I	R	+743.618,21

2313	Pôle restauration	020	528	I	D	-4.610,00
2313	Maison médicale des spécialistes	020	529	I	D	-1.442,00
2315	Aménagement villages 2006	823	538	I	D	-11.885,14
2315	Aire camping car	822	546	I	D	-12.851,32
2315	Voirie 2010	822	577	I	D	-330,87
2315	Glissière de sécurité 2010	822	578	I	D	-655,50
2315	Ouvrages de soutènement 2010	822	581	I	D	-50,67
2188	Matériel de nettoyage 2010	824	583	I	D	-83,78
2188	Matériel bâtiments communaux 2010	814	584	I	D	-46,03
2188	Matériel 2010	814	587	I	D	-100,25
2188	Mobilier parc technique	020	591	I	D	-599,95
2315	Rue des Pénitents	822	594	I	D	-478,92
2315	Costechalde	822	598	I	D	-10.600,00
2315	Aire de saut en longueur	253	601	I	D	-1,05
2315	Déconnexion Estancogne tranche III	822	619	I	D	573.274,00
2183	Aménagement signalétique	0	604	I	D	-700,00
2188	Aménagement signalétique	020	604	I	D	-415,28
2313	Rénovation espaces jeunes	4	605	I	D	-562,74
2183	Acquisition mobilier	4	606	I	D	-1.348,00
2031	Etude faisabilité	3	609	I	D	-99,10
2188	Panneaux d'affichage	3	612	I	D	-168,05
2188	Acquisition appareil photo	020	615	I	D	-1,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- adopter les décisions modificatives

Vote : Pour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

161) Tableau des effectifs : modification.

Monsieur le Maire indique que les décrets n° 2010-329, 330 du 22 mars 2010 et 1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux modifient la situation des agents en fonction au grade de contrôleurs territoriaux, grades qui sont supprimés.

Deux agents sont concernés dans les effectifs de la commune ; il convient donc de modifier le tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} décembre 2010, ainsi qu'il suit :

Grades	Effectifs
Contrôleur de travaux principal	- 1
Contrôleur de travaux	- 1
Technicien territorial	+ 1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	+ 1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** la modification du tableau des effectifs

Vote : Pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

162) Locaux de l'ancien tribunal : convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'accueillir l'association des « Restos du Cœur » dans de meilleures conditions d'accessibilité et de sécurité, le Département de la Lozère a accepté de mettre à disposition une partie des locaux de l'ancien tribunal, à titre provisoire. Il s'agit du rez-de-chaussée dans l'aile sud, soit 158,51m², du garage de 37,09m² et du jardin de 272m². Le Conseil Général a souhaité contractualiser avec la Commune de MARVEJOLS, à charge pour cette dernière de conventionner avec l'association. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de six mois à compter du 1^{er} décembre 2010. L'Association contractera une police d'assurance contre l'incendie pendant la mise à disposition, couvrant le mobilier, matériel, etc, ainsi que les dégâts des eaux et tous autres risques locatifs, du fait de son occupation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** la convention avec le Département dans les conditions sus-évoquées
- **approuver** la convention à intervenir avec l'association des Restaurants et Relais du Cœur de Lozère
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les conventions.

Vote : Pour à l'unanimité

URBANISME-VIE ECONOMIQUE

163) Aides à la valorisation, création et reprise d'activités, aides aux façades, couvertures et toitures en cœur de ville : attributions.

Monsieur le Maire indique et Monsieur Jean François DELOUSTAL rappelle que la commission d'attribution de bourses à la création, reprise d'entreprises, d'aides à la valorisation de l'habitat en cœur de ville s'est réunie le 10 décembre 2010 :

- Huit dossiers Aides aux façades, toitures et travaux annexes ont été retenus pour un montant de 20.344,04 €.
- Trois dossiers Aides à la valorisation d'activités ont été retenus pour un montant de 8655,90 €.
- Cinq dossiers Aides à la création et reprise d'activités ont été retenus pour un montant de 15000 €.

Monsieur DELOUSTAL précise que la CCI reconnaît que la commune de MARVEJOLS propose un panel d'aides très apprécié.

Monsieur le Maire signale qu'un opuscule d'informations va être réalisé, indiquant le règlement d'attributions des aides pour l'opération Cœur de Ville ainsi que les aides de l'Etat et du Conseil Général.

Pour répondre à Monsieur TEISSIER, Monsieur CAUSSE indique que depuis 2002, 54 dossiers de bourses à la création ou reprise d'activités ont été recevables avec une attribution de 148.900 €. A ce jour, six créateurs ou repreneurs d'activités ont cessé leurs fonctions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **Approuver** les attributions des aides sus visées.

Vote : Pour à l'unanimité

164) Art et Artisanat en Cœur de Ville 2011 : demande de subvention.

Monsieur le Maire indique et Monsieur Claude CAUSSE informe l'Assemblée de la nécessité de reconduire en 2011 l'opération « Art et Artisanat en Cœur de Ville » compte tenu de l'effet dynamisant de cette action dont le montant estimatif s'élève à la somme de 13.000 € TTC.

Monsieur CAUSSE indique que l'opération Art et Artisanat en Cœur de Ville existe depuis 14 ans. Elle fonctionne pendant 4 mois en été. Elle permet d'occuper les boutiques vacantes par une mise à disposition pour les artisans d'art. Certains qui avaient participé à ces opérations ont décidé de s'installer définitivement. Lorsque les boutiques sont occupées en hiver ou hors période estivale, il s'agit d'initiatives privées sans aucune intervention de la Mairie. C'est le cas par exemple pour l'association des soins palliatifs qui occupe actuellement une boutique en cœur de ville et qui a traité directement avec le bailleur.

Monsieur le Maire souligne qu'à chaque fois qu'un pétitionnaire a souhaité occuper une boutique en proposant des produits déjà commercialisés dans le secteur, sa demande a été rejetée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** la reconduction de cette opération
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention la plus large possible pour l'exercice 2011 auprès du Conseil Général de la Lozère

- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour négocier et signer d'une part avec les propriétaires de locaux commerciaux et d'autre part avec les occupants prenant part à l'opération, les conventions de mise à disposition et d'occupation des locaux.

Vote : Pour à l'unanimité

TRAVAUX

165) Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COUËT : approbation

Monsieur le Maire indique et Monsieur Henri DAUDE rappelle qu'après consultations, le Cabinet COUËT a été désigné pour assurer les maîtrises d'œuvre des opérations suivantes :

- Déconnexion de l'Estancogne
- Lutte contre les inondations sur le Coulagnet
- Lutte contre les inondations sur le ruisseau de Maison Rouge

Or le cabinet COUËT a été repris par Monsieur Jérôme MEGRET, il convient donc d'établir des avenants aux marchés en confiant ces opérations au Cabinet MEGRET.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** ces avenants
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment les avenants précités.

Vote : Pour à l'unanimité

166) Avenant de prolongation de délais du bâtiment de la piste d'éducation routière: approbation

Monsieur le Maire propose d'inscrire la question à l'ordre du jour, afin de ne pas retarder le paiement des soldes aux entreprises. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de cette question.

Monsieur le Maire indique et Monsieur Jean Pierre JACQUES expose que les travaux de la piste d'éducation routière ont débuté le 29 Août 2007 et devaient durer 6 mois.

La réception des travaux a été retardée et programmée le même jour que l'inauguration officielle du bâtiment, par conséquent il ne peut être imputé aux entreprises des pénalités de retard pour ne pas avoir signé le PV de réception dans les délais impartis :

Entreprises concernées :

- LOT 1 Terrassement - VRD - ABORD : **Entreprise DELMAS**

- LOT 2 Maçonnerie -Gros Œuvre : **EURL ROUSSON**
- LOT 3 Charpente - Ossature et bardages bois - Cloisons : **Entreprise MALIGES**
- LOT 4 Couverture - Zinguerie : **SOPRIBAT**
- LOT 5 Menuiseries extérieures Aluminium : **Entreprise BOURCIER**
- LOT 6 Métallerie : **Entreprise GAILLARD**

- LOT 7 Plafonds suspendus : **Entreprise BOULARD**
- LOT 8 Carrelages - Faïence : **Entreprise GREZES**
- LOT 9 Peinture et Nettoyage : **MENDE PEINTURE**
- LOT 10 Plomberie Sanitaire : **S.L.C**
- LOT 11 Electricité courant fort, faible, chauffage, VMC : **SARL TECH ELEC**
- LOT 12 Mobilier Bureau : **IBS**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de:

- **approuver** cet avenant de prolongation de délais
- **autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'avenant précité.

Vote : Pour à l'unanimité

167) Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage :Aire de MARVEJOLS

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion du 10 décembre 2010 en Préfecture concernant le schéma départemental des gens du voyage, il convient de délibérer sur ce schéma. Monsieur le Maire propose d'inscrire la question à l'ordre du jour, à la demande des services préfectoraux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de cette question.

Monsieur le Maire précise et Monsieur Jean Pierre JACQUES indique que la Police Municipale a participé le 10 Décembre à la présentation du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage.

Lors de cette réunion diverses observations ont été faites concernant l'Aire de MARVEJOLS :

- Rafraîchissement des blocs sanitaires avec mise hors gel d'un des blocs
- Mise aux normes de l'installation électrique.
- Augmentation de la puissance délivrée par prises et mise en place de disjoncteurs accessibles aux usagers.
- Réorganisation des emplacements avec pour objectifs d'augmenter la surface des places pour être en mesure d'accueillir deux groupes familiaux en même temps.

Monsieur Jean Pierre JACQUES précise que par courrier en date du 26 Novembre 2010, adressé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Général, il a été pris l'engagement de réaliser les aménagement suivants :

- Réorganisation des emplacements
- Rafraîchissement des blocs sanitaires
- Mise hors gel
- Mise aux normes de l'installation électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de:

- **Prendre** acte des observations
- **Décider** de réaliser les travaux précités
- **Autoriser et Mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires

Vote : Pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Jean ROUJON